



Cinquième session de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé

DÉBAT DE HAUT NIVEAU

Mardi, 19 novembre 2019

Programme

10:00 Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

Présidente : Mme Vesna Knjeginjic, Présidente de la Réunion des Parties

Introduction musicale

Allocution de bienvenue de Mme Ana Brnabić, Première Ministre de la Serbie

Message vidéo de M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Discours de Mme Olga Algayerova, Secrétaire exécutive de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe

Discours de Mme Piroska Östlin, Directrice régionale par intérim du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé

Allocution de Mme Regina De Dominicis, Coordinatrice résidente des Nations Unies par intérim pour la Serbie

10:45 Session de haut niveau : « Le Protocole sur l'eau et la santé, moteur du développement durable dans la région paneuropéenne »

Présidente : Mme Vesna Knjeginjic, Présidente de la Réunion des Parties

Modératrice : Mme Ivana Božović, Journaliste à la Radio-Télévision de Serbie

10:45-11:05 Discours d'orientation

Réaliserons-nous les objectifs de développement durable dans la région paneuropéenne ?

Mme Catarina de Albuquerque, Présidente-Directrice générale du Partenariat assainissement et eau pour tous, ancienne Rapporteuse spéciale sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement

11:05-12:30 Débat de haut niveau

Débat 1 : Faire face aux changements et menaces à l'échelle mondiale

Bélarus : Mme Natalya Zhukova, Vice-ministre de la Santé, Cheffe des services sanitaires

Monténégro : M. Kenan Hrapović, Ministre de la santé



5th session
MEETING OF THE PARTIES TO THE
PROTOCOL ON WATER AND HEALTH

Roumanie : M. László Borbély, Conseiller d'État du Premier Ministre sur le thème du développement durable

Serbie : M. Zlatibor Lončar, Ministre de la santé

Suisse : M. Thomas Jemmi, Ambassadeur, Directeur général adjoint, Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

Réponse d'expert : Mme Nathalie Dörfliger, Alliance nationale de recherche pour l'environnement de la France

Débat 2 : Coopérer pour garantir des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement sûrs, durables et équitables

Bosnie-Herzégovine : M. Hamdo Tinjak, Secrétaire du Ministère du commerce extérieur et des relations économiques

Finlande : Mme Päivi Sillanaukee, Directrice Générale, Ministère des affaires sociales et de la santé, Membre du Comité exécutif de l'OMS (2018-2021)

Hongrie : Mme Ildikó Horváth, Ministre d'État à la santé, Ministère des capacités humaines

Pays-Bas : M. Jan Busstra, Directeur du département marin et des eaux internationales, Ministère des infrastructures et de la gestion de l'eau

Serbie : M. Goran Trivan, Ministre de la protection de l'environnement

Tadjikistan : M. Kamolzoda Mirhamuddin, Vice-ministre de la santé et de la protection sociale de la population

Réponse d'expert : M. Oliver Loebel, Secrétaire général, Fédération européenne des opérateurs de services d'eau et d'assainissement (EurEau)

12:30-13:00 Prises de parole des représentants de haut niveau

15:00-15:15 Prises de parole des représentants de haut niveau (suite)

15:15-15:30 Conclusions

Mme Olga Algayerova, Secrétaire exécutive de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, et Mme Piroška Östlin, Directrice régionale par intérim du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé



5th session
MEETING OF THE PARTIES TO THE
PROTOCOL ON WATER AND HEALTH

Session de haut niveau
Le Protocole sur l'eau et la santé,
moteur du développement durable dans la région paneuropéenne

Mardi, 19 novembre 2019

Note de cadrage

CONTEXTE

L'eau, l'assainissement et la santé sont des thèmes centraux du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sont essentiels à la concrétisation de ses objectifs. La réalisation de l'objectif de développement durable 6 (Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable), de l'objectif 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge) et d'autres objectifs liés à l'eau, à l'assainissement et à la santé dans la région paneuropéenne, passe avant tout par une pleine exploitation du Protocole sur l'eau et la santé.

Au cours des vingt dernières années le Protocole a favorisé l'accomplissement de progrès considérables dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène et de la santé dans la région paneuropéenne, notamment en ce qui concerne l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement de base, l'amélioration de la qualité de l'eau potable et la réduction du nombre de cas individuels et d'épidémies de maladies liées à l'eau.

Toutefois, un certain nombre de problèmes restent à régler et appellent davantage d'attention ainsi que la prise de mesures supplémentaires, notamment pour ce qui est d'assurer une gestion sûre des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et leur résilience face aux changements climatiques, de garantir un accès équitable à ces services pour tous et dans tous les contextes ainsi que de répondre aux nouvelles préoccupations sanitaires liées à la gestion des systèmes d'eau et d'assainissement, telles que la prévention de la légionellose et la résistance aux agents antimicrobiens.

Le Protocole contribue continuellement à relever les défis toujours plus importants et à faire face aux nouvelles menaces, en établissant une politique régionale pour l'élaboration conjointe de stratégies et recommandations permettant d'y répondre. Il contribue à traiter les enjeux communs, tels que l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes provoqués par les changements climatiques, qui peuvent avoir des incidences considérables sur l'efficacité des infrastructures et des services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées ainsi que sur la disponibilité et la qualité de l'eau.

Le Protocole joue un rôle déterminant en faisant progresser et en concrétisant la mise en œuvre du Programme 2030 dans les pays de la région paneuropéenne. Il offre un cadre juridique et institutionnel solide qui encourage l'adoption d'approches intersectorielles et intégrées prenant en compte l'ensemble du cycle de l'eau. Le Protocole constitue également une structure régionale qui peut efficacement aider les pays à mettre en œuvre et à contrôler la réalisation des objectifs de développement durable liés à l'eau, à l'assainissement, à l'hygiène et à la santé, grâce à de nombreuses données d'expérience et à de précieux outils pratiques.

Le Protocole permet d'aider les pays à intégrer les initiatives relatives à l'eau, à l'assainissement, à l'hygiène et à la santé aux stratégies et politiques sectorielles existantes, ainsi que d'assurer la conformité avec d'autres engagements pris au niveau mondial et régional, tels que ceux énoncés dans la Déclaration de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Ostrava, République tchèque, 13-15 juin 2017) (dite Déclaration d'Ostrava) et dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée mondiale de la Santé, telles que la résolution de 2019 relative à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dans les établissements de santé.

Documents de référence :

Guide pour la mise en œuvre commune du Protocole sur l'eau et la santé et du Programme 2030¹

A Healthy Link: The Protocol on Water and Health and the Sustainable Development²

OBJECTIF DE LA SESSION

La session de haut niveau sera l'occasion d'évaluer les progrès accomplis et de faire le point sur les résultats concrets obtenus dans la réalisation des objectifs de développement durable liés à l'eau, à l'assainissement, à l'hygiène et à la santé ainsi que de discuter librement des moyens de régler les problèmes persistants dans la région et de relever les grands défis posés par les changements environnementaux, sociaux et économiques.

Au cours de la session, des exemples concrets d'initiatives illustrant le rôle joué par le Protocole sur l'eau et la santé dans la réalisation des objectifs de développement durable en question dans les différents pays et secteurs et portant tant sur les aspects politiques que techniques seront présentés.

La session sera également l'occasion de réfléchir à la contribution du Protocole à l'élaboration du programme régional sur l'eau, l'assainissement et la santé et à la mise en œuvre du Programme 2030 et de la Déclaration d'Ostrava de 2017 dans la région paneuropéenne.

FORMAT DE LA SESSION

The session sera ouverte par une allocution de bienvenue prononcée par les responsables de haut niveau du pays hôte, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé.

Un discours d'orientation dressera un état des lieux de la situation concernant l'eau, l'assainissement et la santé dans la région paneuropéenne et dira en quoi le Protocole fournit un cadre propice à la réalisation des objectifs de développement durable liés à l'eau, l'assainissement et la santé.

Un groupe composé de représentants de haut niveau de différents pays et d'organisations internationales et non gouvernementales, interagissant avec des experts, examinera ensuite une série de questions prioritaires ayant trait à l'eau, à l'assainissement, à l'hygiène et à la santé dans la région paneuropéenne. Parmi les sujets à examiner figureront notamment : (i) l'accès équitable de tous et dans tous les contextes à des services d'alimentation en eau, d'assainissement et d'hygiène gérés de façon sûre ; (ii) les difficultés liées à l'assainissement et la réutilisation des eaux usées ; (iii) les changements climatiques et la pénurie d'eau ;

¹ Voir <http://www.unece.org/index.php?id=52057>

² Voir <http://www.unece.org/index.php?id=44282>

(iv) la résistance aux antimicrobiens et la légionellose ; (v) le financement des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement ; et (vi) l'utilité de la coopération internationale. Les participants seront invités à s'intéresser à ces questions sous l'angle de la mise en œuvre du Programme 2030 et en tenant compte du rôle joué par le Protocole dans la réalisation des objectifs de développement durable pertinents

Les représentants des États Parties et non parties ainsi que les autres parties intéressées seront ensuite invités à prendre part à un débat sur les questions ci-dessus, sous la conduite d'un modérateur, à travers les interventions des participants. La priorité sera accordée aux intervenants de haut niveau (ministères, vice-ministres, secrétaires d'État, secrétaires permanents, représentants des organismes). En raison des contraintes de temps, les interventions et déclarations ne devraient pas dépasser trois minutes. Pour faciliter la conduite de la session de haut niveau, les délégations qui prévoient de faire une déclaration sont invitées à en informer le secrétariat à l'avance.